

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## SUR LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS DE LA COMMUNE DE LA COMBE DE LANCEY

Il est porté à la connaissance du public, et notamment aux habitants, propriétaires, usagers à titre divers, directement concernés ou non, que le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE soumet à enquête publique le projet de réglementation des boisements de la commune de La Combe de Lancey, **jeudi 4 octobre au mardi 6 novembre 2018 inclus**.

Le dossier d'enquête comprend notamment le plan de zonage des différents périmètres, le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres et la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier, y compris des informations environnementales et de l'avis de l'autorité compétente et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de La Combe de Lancey, place du Boÿs - 38190 La Combe de Lancey, aux horaires habituels d'ouverture au public, à savoir :

**- mardi et jeudi de 14h à 18h**

Les observations peuvent également être transmises pendant toute la durée de l'enquête publique :

- par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de La Combe de Lancey à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- par courriel à l'adresse de la mairie jusqu'au 6 novembre 17h : [mairie@lacombedelancey.fr](mailto:mairie@lacombedelancey.fr), en précisant dans l'objet du message qu'il concerne l'enquête publique sur la réglementation des boisements.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site du Conseil départemental, maître d'ouvrage de la procédure : [www.isere.fr](http://www.isere.fr) et sur celui de la commune de La Combe de Lancey : [www.mairiedelacombedelancey.com](http://www.mairiedelacombedelancey.com).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours des **permanences de Monsieur Yannick Boulard, commissaire-enquêteur**, à la mairie de La Combe de Lancey :

- **le jeudi 4 octobre 2018 de 14h à 17h**
- **le mardi 6 novembre 2018 de 14h à 17h**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie de La Combe de Lancey, aux heures d'ouverture au public. Ces documents pourront également être consultés au Département de l'Isère (Direction de l'Aménagement, service agriculture et forêt, 9 rue Jean Bocq, 38000 Grenoble), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. En outre, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis en ligne pendant un an sur le site internet du Département [www.isere.fr](http://www.isere.fr).

Au terme de l'enquête, le Département de l'Isère approuvera par délibération les mesures relatives à la réglementation des boisements pour la commune de La Combe de Lancey, après avis de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, de la Chambre d'agriculture et du Centre national de la propriété forestière.